



Certificat de Performance Énergétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20170703005720
Établi le : 03/07/2017
Validité maximale : 03/07/2027



Logement certifié

Rue : Rue de la Douane n° : 1 boîte : A Bte 1
CP : 7380 Localité : Quiévrain
Certifié comme : **Appartement**
Date de construction : Inconnue

CURRO
CURRO CERTIF sprl
80 A, Rue Dejardin
7080 Frameries
ERIC : 0472/17 23 01
MICHEL : 0496/63 70 18
certifcurro@gmail.com

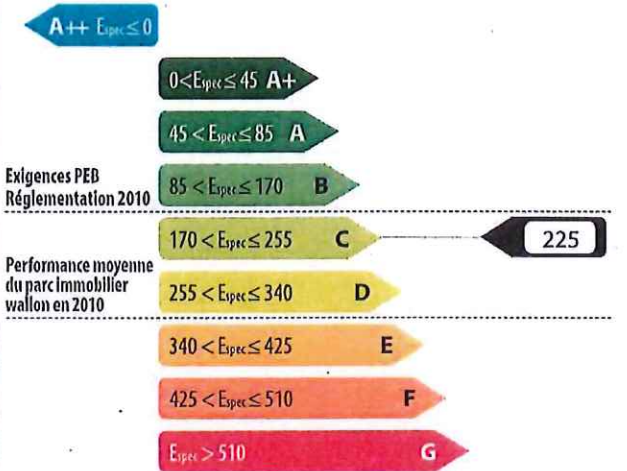


Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de **10 130 kWh/an**

Surface de plancher chauffé : **45 m²**

Consommation spécifique d'énergie primaire : **225 kWh/m².an**



Indicateurs spécifiques

Besoins en chaleur du logement



Performance des installations de chauffage



Performance des installations d'eau chaude sanitaire



Système de ventilation



Utilisation d'énergies renouvelables



Certificateur agréé n° CERTIF-P1-00194

Nom / Prénom : CURRO Eric
Adresse : Le Verger - Résidence "Les Agaces"
n° : 8 boîte : 32
CP : 7080 Localité : Frameries
Pays : Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 23-oct.-2014. Version du logiciel de calcul 2.2.3.

Date : 03/07/2017

Signature :

ERIC CURRO
CURRO CERTIF sprl
CERTIFICATEUR PEB

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be



Certificat de Performance Énergétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20170703005547
Établi le : 03/07/2017
Validité maximale : 03/07/2027



Logement certifié

Rue : Rue de la Douane n° : 1 boîte : A Bte 2
CP : 7380 Localité : Quiévrain
Certifié comme : **Appartement**
Date de construction : Inconnue

CERTIF CURRO
CURRO CERTIF sprl
80 A, Rue Dejardin
7080 Frameries
ERIC : 0472 / 17 23 01
MICHEL : 0496 / 63 70 18
curro@curro.com

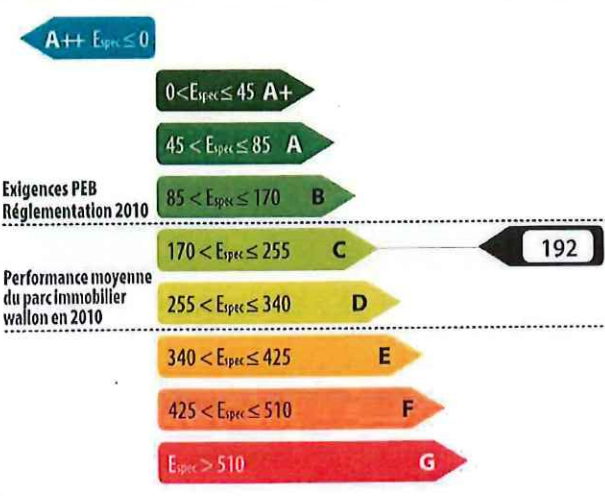


Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de **11 717 kWh/an**

Surface de plancher chauffé : **61 m²**

Consommation spécifique d'énergie primaire : **192 kWh/m².an**



Indicateurs spécifiques

Besoins en chaleur du logement



Performance des installations de chauffage



Performance des installations d'eau chaude sanitaire



Système de ventilation



Utilisation d'énergies renouvelables



Certificateur agréé n° CERTIF-P1-00194

Nom / Prénom : CURRO Eric
Adresse : Le Verger - Résidence "Les Agaces"
n° : 8 boîte : 32
CP : 7080 Localité : Frameries
Pays : Belgique

0472 / 17.23.01

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 23-oct-2014. Version du logiciel de calcul 2.2.3.

Date : 03/07/2017

Signature :

ERIC CURRO
CURRO CERTIF, SPRL
CERTIFICATEUR PEB

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be



Certificat de Performance Énergétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20170703005437
 Établi le : 03/07/2017
 Validité maximale : 03/07/2027



Logement certifié

Rue : Rue de la Douane n° : 1 boîte : A Bte 3
 CP : 7380 Localité : Quiévrain
 Certifié comme : **Appartement**
 Date de construction : Inconnue

CURRO
 CURRO CERTIF sprl
 80A, Rue Dejardin
 7080 Frameries
 ERIC : 0472 / 17 23 01
 MICHEL : 0496 / 63 70 18

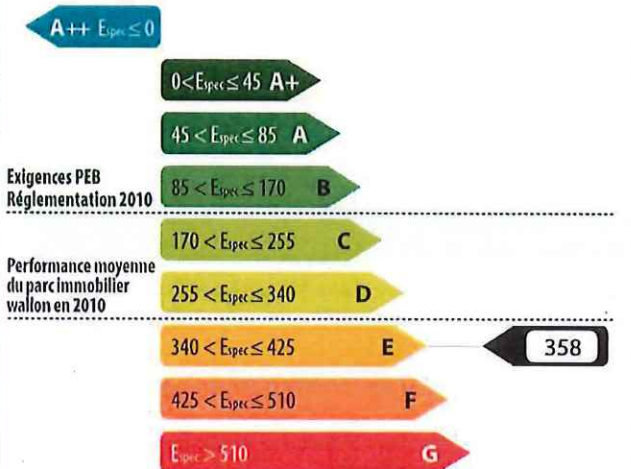


Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de**19 166 kWh/an**

Surface de plancher chauffé :**54 m²**

Consommation spécifique d'énergie primaire : **358 kWh/m².an**



Indicateurs spécifiques

Besoins en chaleur du logement



Performance des installations de chauffage



Performance des installations d'eau chaude sanitaire



Système de ventilation



Utilisation d'énergies renouvelables



Certificateur agréé n° CERTIF-P1-00194

Nom / Prénom : CURRO Eric
 Adresse : Le Verger - Résidence "Les Agaces"
 n° : 8 boîte : 32
 CP : 7080 Localité : Frameries
 Pays : Belgique

0472/17.23.01

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 23-oct.-2014. Version du logiciel de calcul 2.2.3.

Date : 03/07/2017

Signature :

Eric CURRO
 CURRO CERTIF SPRL
 CERTIFICATEUR PEB

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be